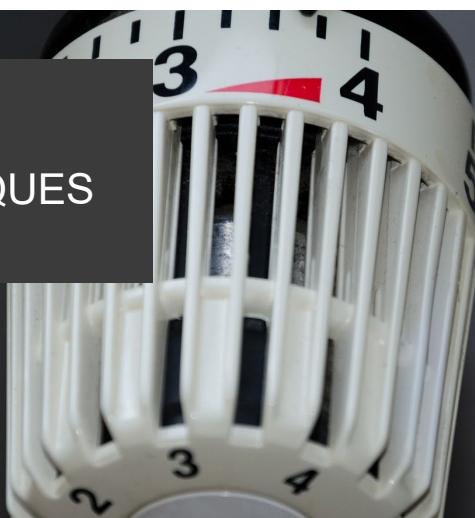


VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET FLUIDES



MAÎTRISER LES PERFORMANCES ET LES RISQUES LIÉS A VOS INSTALLATIONS THERMIQUES (CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION)

- Veillez à la conformité de vos installations
- Assurez la sécurité des usagers et de vos salariés par le maintien en état des installations thermiques
- Assurez le bon fonctionnement des installations de ventilation
- Évaluez le niveau de performance de vos installations de climatisation
- Vérifiez le bon fonctionnement ainsi que le dimensionnement ainsi que le contrôle des émissions polluantes de vos chaudières

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les installations thermiques et fluides (chauffage, climatisation, ventilation, gaz médicaux...) permettent à vos bâtiments d'être utilisés dans des bonnes conditions de confort, d'hygiène et de sécurité. Ces installations doivent être vérifiées périodiquement pour garantir la consommation énergétique et garantir la sécurité des occupants.

Alpes Contrôles réalise le contrôle périodique des systèmes thermodynamiques et des installations de chauffage et de ventilation, conformément à la réglementation en vigueur. Ces vérifications visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments et à assurer la conformité réglementaire de vos équipements.

NOTRE OFFRE

Nous intervenons sur différents types d'installations:

- Au titre de la sécurité, nous réalisons la vérification périodique :
 - Des installations de chauffage, de ventilation, de gaz combustibles et des appareils de cuissons
 - Des installations de désenfumage mécanique (mesures, débits)
 - Des installations de gaz médicaux et spéciaux.
- Au titre des économies d'énergie, nous assurons l'inspection :
 - Des systèmes thermodynamiques dès lors que la puissance cumulée du bâtiment dépasse 70 kW.
 - Des chaudières de puissance nominale supérieure à 400kW et inférieure à 20MW
- Au titre de l'hygiène et de la santé, et du fonctionnement, nous pratiquons la vérification :
 - Périodique de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail: ventilation des locaux à pollution spécifique et non spécifique
 - Au titre des protocoles DIAGVENT et PROMEVENT des installations de ventilation.

Nous réalisons, en fonction des vérifications et inspections :

- L'examen du dossier technique de l'équipement et de l'installation.
- L'examen visuel de l'état apparent d'entretien et de maintenance des parties visibles et accessibles
- La vérification de la traçabilité des opérations d'entretien et de maintenance.
- Les essais de fonctionnement des équipements et des installations.

NOS ENGAGEMENTS



Accompagnement
sur mesure



Qualité des
prestations



Interlocuteur unique



Disponibilité &
réactivité



Outils de suivi
performants